

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024**

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le Mardi Deux du mois d'Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune du Gosier, dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale. Le point relatif à l'élection des adjoints au maire et adjoints de quartier a été présidé par Madame Liliane MONTOUT, élue Maire du Gosier.

**ETAIENT PRÉSENTS :** Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mme Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mmes France-Enna URBINO – Marie-Renée ADELAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Marguerite MURAT – Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VERITE – MM. Jimmy DAMO – Jules FRAIR – Mmes Wennie MOLIA – Meggza ALEXIS – Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

**ETAIENT ABSENTS :** Mme Rebecca BELLEVAL (a définitivement quitté la séance) – MM. Teddy BARBIN (excusé, pouvoir donné à Mme Mégane BOURGUIGNON) – Michel HOTIN (a définitivement quitté la séance) – Bonaventure BORDELAIS (excusé ; pouvoir donné à M. Jules FRAIR) – Mme Nina PAULON (excusée ; pouvoir donné à Mme France-Enna URBINO) – MM. Stéphane URIE (a définitivement quitté la séance) – David LUTIN (a définitivement quitté la séance) – Lucas ALBERI (a définitivement quitté la séance)

**Date d'envoi de la convocation :** 27 mars 2024

**Date d'affichage :** 27 mars 2024

**Nombre de Conseillers municipaux en exercice :** 35

**Nombre de Conseillers présents :** 27

**Absents :** 8

**Procurations :** 03

**Appelés à voter :** 30

**Présidente de séance :** Madame Liliane MONTOUT

**Secrétaires de séance désignées à l'unanimité :** Mmes Rebecca BELLEVAL et Mégane BOURGUIGNON

**ÉLECTION DES ADJOINTS AU  
MAIRE ET ADJOINTS DE  
QUARTIER**

**INCM-2024-2S-DAJ-07**

**Exposé des motifs**

Suite au décès inattendu de monsieur Cédric CORNET, Maire du Gosier, survenu le 21 mars 2024, et conformément à l'article L.2122-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal a été convoqué pour procéder à son remplacement.

Conformément à l'article L.2122-10, alinéa 2, du même code, « *quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints* ». En conséquence, le Conseil municipal a été également convoqué afin de procéder à une nouvelle élection des adjoints au Maire – y compris des adjoints de quartier.

Pour rappel, dans les communes de 1000 habitants et plus, les modalités de vote des adjoints sont les suivantes :

- les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel ;
- sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un ;
- si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Les postes d'adjoints de quartier sont intégrés à la liste soumise au scrutin au rang convenu par les candidats figurant sur ladite liste.

Ces adjoints sont élus pour la même durée que le Conseil municipal, sauf en cas de décision de la juridiction administrative rectifiant les résultats des élections en faveur d'une autre liste.

Du fait du décès de M. Cédric CORNET, Maire du Gosier, et de l'élection d'un nouveau Maire, il revient au Conseil municipal, après avoir fixé un nouveau nombre d'adjoints au Maire et d'adjoints de quartier, de les élire, conformément à l'article L.2122-10 du CGCT.

### **Délibéré**

**Vu** la loi n°2007-128 du 31 janvier 2007, tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L.2122-1, L.2122-10 à L.2122-17 et L.2143-1 ;

**Vu** la délibération n° INCM-2020-1S-DAG-02 du 5 juillet 2020 portant maintien du périmètre des quartiers et renouvellement des conseils de quartier ;

**Vu** la délibération INCM-2024-2S-DAJA-02 en date du 2 avril 2024 fixant le nombre d'adjoints au Maire et d'adjoints de quartier ;

**Vu** les listes déposées par M. Guy BACLET (Au service de la population) et Mme Liliane MONTOUT (Un sursaut pour le Gosier) ;

**Considérant** que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel ; que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un ; que, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; qu'en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

**Considérant** que les postes d'adjoints de quartier sont intégrés à la liste soumise au scrutin, au rang convenu par les candidats figurant sur ladite liste ;

**Considérant** qu'à la suite du décès de M. Cédric CORNET, Maire du Gosier, survenu le 21 mars 2024, et de l'élection d'un nouveau Maire, il revient au Conseil Municipal d'élire les adjoints au Maire et les adjoints de quartier ;

Après dépouillement,

**Sont élus adjoints au maire et adjoints de quartier, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue, avec vingt (20) voix :**

Adjoints au maire	
Premier adjoint	Mme Ghylaine JEANNE
Deuxième adjoint	M. Jules FRAIR
Troisième adjoint	Mme Wennie MOLIA
Quatrième adjoint	M. Emmery BEAUPERTHUY
Cinquième adjoint	Mme Marguerite MURAT
Sixième adjoint	M. Marcellin ZAMI
Septième adjoint	Mme Nadia CELINI
Huitième adjoint	M. Teddy BARBIN
Neuvième adjoint	Mme Jocelyne VIROLAN
Dixième adjoint	M. Sébastien THOMAS

Adjoints de quartier	
Onzième adjoint, chargé de quartier	Mme Marie-Renée ADELAÏDE
Douzième adjoint, chargé de quartier	M. Bonaventure BORDELAIS
Treizième adjoint, chargé de quartier	Mme France-Enna URBINO

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer leurs fonctions.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

15 AVR. 2024

Et publication ou notification  
le

15 AVR. 2024

Fait et délibéré à Gosier, le 2 avril 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Liliane MONTOUT -

La secrétaire de séance

- Mégane BOURGUIGNON -

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (34 Chemin des Bougainvilliers, Cité Guillard, 97100 Basse-Terre, Téléphone : 0590384900 ; Télécopie : 0590819670 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.*

*Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.*

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Election des Adjoints au Maire et Adjoints de quartier

---

Date de transmission de l'acte : 15/04/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 15/04/2024

---

Numéro de l'acte : INCM20242SDAJ07 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20240402-INCM20242SDAJ07-DE

---

Date de décision : 02/04/2024

Acte transmis par : Samantha JEANNOT

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.1. Election executif